

## 3.5.

Résolutions des régions

### **Projet de résolution de la région Amérique du Nord et Caraïbes concernant les activités de préparation et de réponse en cas de catastrophe**

**Proposé par:** Bureau exécutif  
**Langue originale:** Anglais

**Le 6<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation réuni au Cap, Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011**

#### **Contexte :**

CONSIDÉRANT QUE Haïti a été touché par un séisme dévastateur en 2010, qui a fait 230 000 morts et 300 000 blessés, le nombre de sans-abris étant estimé à 1 million ; et

CONSIDÉRANT QUE la mort et la destruction semées en Haïti, qui est déjà la nation la plus pauvre de l'hémisphère occidental, ont été incommensurablement aggravées par l'absence de normes concernant les constructions et le manque d'infrastructures dans le domaine des services de base en matière de santé et des services publics ; et

CONSIDÉRANT QUE nos collègues en Haïti ont dû faire face à la destruction et à la fermeture de leur syndicat ainsi que de leur système scolaire quand le séisme a frappé le pays en 2010 ; et

CONSIDÉRANT QUE, au lendemain d'une catastrophe, les établissements scolaires ferment souvent leurs portes et les enfants se retrouvent ainsi sans aucun service d'éducation pendant des périodes prolongées ; et

CONSIDÉRANT QUE les enfants ébranlés par le choc d'une catastrophe doivent être réintégrés dans des lieux sûrs permettant un retour à la normale dans les plus brefs délais, et les écoles peuvent être considérées comme tels et répondre aux besoins physiques, intellectuels et émotionnels des enfants en cas de crise ; et

CONSIDÉRANT QUE tout pays est confronté à la menace incertaine d'une catastrophe soudaine, naturelle ou environnementale provoquée par l'homme ; et

CONSIDÉRANT QUE tout syndicat doit avoir mis sur pied des plans de préparation en cas de catastrophe, afin de faire face à une situation désastreuse éventuelle ;

CONSIDÉRANT l'afflux massif de l'aide apportée par le reste du monde, tant à un niveau national qu'individuel, juste après le séisme ; et

CONSIDÉRANT QUE les agences, fondations, organisations caritatives et institutions à l'échelle locale, nationale et internationale, qu'elles relèvent ou non du secteur éducatif, viennent couramment prêter main-forte au lendemain d'une catastrophe ; et

CONSIDÉRANT QUE nombre de nos syndicats n'entretiennent aucun rapport avec des organisations externes qui pourraient pourtant proposer leur aide ou être sollicitées dans un contexte d'assistance ;

55 CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'extraordinaire soutien manifesté par les affiliés de  
56 l'Internationale de l'Éducation des hémisphères nord et sud, qui ont transféré des fonds et se sont  
57 rendus en Haïti pour apporter une assistance technique à la Confédération Nationale des Educateurs  
58 d'Haïti (CNEH) et qui ont témoigné à nos frères et à nos sœurs haïtiens la solidarité la plus  
59 élémentaire :

60

61 CONSIDÉRANT que Haïti nécessite toujours le soutien de la communauté internationale, et que ce  
62 soutien doit viser la restauration de l'infrastructure nationale à un niveau encore supérieur à celui  
63 d'avant le séisme ; et

64

#### 65 **Le Congrès mandate le Comité Exécutif afin qu'il s'assure**

66

67 Que soient utilisés les modèles et ressources existants concernant la formation continue et l'assistance  
68 technique destinées à appuyer les syndicats dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion de  
69 crise, lequel plan régit la communication avec et le regroupement des dirigeants et personnels au  
70 lendemain d'une catastrophe ; la préservation et la protection des documents syndicaux et des  
71 informations des membres contre toute perte ou destruction potentielle ; l'identification des éventuels  
72 canaux de communication d'urgence avec les membres ; et la relance du syndicat à un niveau qui lui  
73 permette de plaider efficacement en faveur des besoins urgents des élèves et du personnel scolaire  
74 dans le sillage de la catastrophe.

75

76 Que les organisations membres reçoivent des informations sur l'accès aux canaux d'assistance  
77 internationale ; sur la facilitation des partenariats à long terme avec les organisations externes  
78 concernées de façon à cultiver ces relations dans l'optique que ces organisations comprennent et  
79 respectent nos syndicats, en les considérant comme des partenaires crédibles dans un contexte  
80 d'assistance afin de rétablir le système scolaire pour les enfants ayant survécu à un désastre.

81

#### 82 **Le Congrès invite le Comité Exécutif et les organisations membres**

83

84 A encourager les organismes donateurs mondiaux, collaborant avec les nations riches de la planète  
85 pour assurer une assistance au développement à long terme en Haïti, dans le but de développer les  
86 services publics et notamment une éducation de qualité, gratuite et universelle, ainsi qu'une  
87 infrastructure qui offrira aux haïtiens de véritables opportunités pour s'affranchir de la pauvreté ; et

88

89 à agir, en coordination avec l'Internationale des Services Publics, la Confédération syndicale  
90 internationale et d'autres ONG concernées, afin d'appuyer les syndicats qui sont leur contrepartie dans  
91 le domaine de l'éducation, la santé et les services publics en Haïti, en faveur du développement de  
92 leur nation et d'une infrastructure publique servant l'ensemble des citoyens.